

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue des mandats de gestion multi-actifs

Paris, le 17 février 2022 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer quatre mandats de gestion de portefeuille de type fonds de fonds diversifiés (deux actifs et deux dits « stand-by »).

En juillet 2020 l'ERAFP a lancé un appel d'offre afin d'attribuer des mandats de gestion multi-actifs, le marché initial attribué en 2013 arrivant à son terme en 2021. A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les deux mandats actifs à *Allianz GI* et *Amundi*.

Les deux gérants auront pour objectif de maximiser la performance en recherchant à tout moment l'optimisation du couple rendement/risque par la mise en œuvre d'une allocation diversifiée, flexible, tactique, dynamique et opportuniste. Suivant une approche fondamentale, sans contrainte de benchmark, les gestionnaires construiront leur portefeuille en respectant un processus de gestion rigoureux d'allocation d'actifs et de sélection de fonds qui inclura le respect du dispositif ISR de l'ERAFP.

À titre indicatif, le montant global des placements sur les deux mandats activés, au lancement des deux nouveaux mandats, sera de l'ordre de 1 milliard d'euros.

La durée du marché sera de 4 ans, renouvelable 2 fois 1 an, portant la durée maximale du marché à 6 ans.

Deux mandats de gestion dits *stand-by*, attribués respectivement, à *OFI AM* et *Blackrock*, pourront être activés sur décision de l'ERAFP, si ce dernier le juge nécessaire.

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 41 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr